

# SAISIE-VENTE

COMMANDEMENT DE PAYER PRECEDANT LA SAISIE-VENTE

A l'expiration d'un délai de 8 jours et dans les 2 ans.

Saisie entre les mains du débiteur

Pratiquée dans son local d'habitation et par paiement d'une créance non alimentaire < à 535 €, elle doit être précédée d'une vaine tentative de saisie bancaire ou de saisie des rémunérations ou de l'obtention d'une autorisat° du JEX  
= MESURE SUBSIDIARIE

Saisie entre les mains d'un tiers

Pratiquée dans son local d'habitation, elle nécessite une autorisat° spéciale du JEX

PV de SAISIE-VENTE

PV de SAISIE-VENTE

Dans un délai de 8 jours

DENONCIATION AU DEBITEUR DU PV de SAISIE-VENTE

A peine de caducité

OUVERTURE D'UN DELAI D'1 MOIS POUR PERMETTRE AU DEBITEUR DE VENDRE A L'AMIABLE LES BIENS SAISIS.

PROPOSITION DE VENTE AMIABLE

ABSENCE DE PROPOSITION DE VENTE AMIABLE

COMMUNICATION DE LA PROPOSITION A L'HUISSIER

INFORMATION DU CREANCIER SAISISSANT ET DES EVENTUELS CREANCIERS EN COURS

Acceptat° du / des créanciers

refus du ou d'un seul créancier

Versement du prix de vente

Défaut de versement

A l'EXPIRATION DU DELAI DE VENTE AMIABLE : Vente forcée.